

Fiche d'information Minergie-Rating 2022

Minergie-Rating est un concours lancé par Minergie à l'intention des communes. Initié par le canton de Berne, il a lieu tous les deux ans. Il a pour objectifs de distinguer les communes qui construisent et rénovent Minergie et de stimuler l'échange d'expériences entre elles ainsi que de les motiver à utiliser efficacement les possibilités dont elles disposent pour promouvoir Minergie.

Participation

Toutes les communes de Suisse et du Liechtenstein qui ont au moins un bâtiment Minergie sur leur territoire, ou qui se sont engagées en faveur de Minergie, participent au concours national Minergie-Rating. Tous les certificats définitifs et provisoires valables de 1998 au 30 juin 2022 sont pris en compte, tout comme les résultats d'une enquête en ligne (auto-déclaration) où les mécanismes de promotion de Minergie mis en œuvre par la commune sont relevés.

Catégories

Les communes sont divisées en trois catégories selon le nombre d'habitants :

- Catégorie « Grandes communes » > 10'000 habitants
- Catégorie « Communes de taille moyenne » = 1'000 – 10'000 habitants
- Catégorie « Petites communes » < 1'000 habitants

Système de pondération

Les communes peuvent cumuler des points en fonction de cinq critères :

1. Le nombre de certificats Minergie de bâtiment neuf par habitant
2. Le nombre de certificats Minergie de rénovation par habitant
3. La surface de référence énergétique certifiée Minergie par habitant
4. Le nombre de certificats Minergie-A, Minergie-P et Minergie-ECO par habitant
5. L'engagement de la commune selon une auto-déclaration

Un maximum de 8 points est accordé pour chaque critère 1 à 4. Les cinq meilleures communes par critère reçoivent la totalité des 8 points. Les points des autres communes sont calculés par une régression linéaire.

Un maximum de 3 points est attribué pour l'engagement de la commune (critère 5) dans trois domaines (les bâtiments communaux, Minergie comme critère d'attribution pour la vente de terrains à bâtir communaux, Minergie dans le règlement de construction).

Il est ainsi possible de cumuler 35 points au maximum.

En 2022, l'évaluation a porté sur les périodes 1998–2022 et 01.07.2020–30.06.2022. Les certificats qui ont été déposés au cours des deux dernières années bénéficient d'une pondération plus importante.

Annnonce des prix

Les communes lauréates ont été avisées mi-novembre 2022. Les résultats sont disponibles sur la page d'accueil de Minergie sur <https://www.minergie.ch/fr/batiments/classement-des-communes/> et peuvent être filtrés et consultés en détail.

Perspectives

Le Minergie-Rating a lieu tous les deux ans.

Contactez

Minergie Agence romande
Pratifori 24C
1950 Sion
027 205 70 10
info@minergie.ch
www.minergie.ch